

Extrait du registre des délibérations du CCAS de Saint-Jean de Verges

DELIBERATION CCAS N°2-2020

Nombre de membres en exercice : 11 présents : 6 votants : 6

LE 11 MARS 2020

Le Bureau du CCAS de la Commune de SAINT JEAN DE VERGES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Jacques DEJEAN

Date de la convocation : le 3 mars 2020

Présents : Josiane BERGER, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Marie LHUISSIER, Nathalie MARTA, Christine PAVELAK-BOURLIER.

Absente excusée : Véronique FLABORÉA

Absents : M'Barek BEN OUOCH, Sandrine CASALE, Marie-Argentine MARRERO.

Secrétaire de séance : Philippe GUIARD.

Approbation du Compte Administratif CCAS 2019

En l'absence du Président, les membres du CCAS examinent le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

BUDGET CCAS

Section fonctionnement	
Dépenses :	1 050.10 €
Recettes :	4 855.72€
Résultat de clôture	3 805.62 €

Hors de la présence du Président, les membres du CCAS approuvent le compte administratif du budget annexe CCAS 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte
Copie certifiée conforme à l'original Après dépôt en préfecture le 28/04/2020

Et publication ou notification le 28/04/2020

Le Président,
Jacques DÉJEAN.